

Tableau 6.2 Index de l'éducation à la petite enfance 2014

Points de référence		Valeur	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.-N.-O.
GOUVERNANCE INTÉGRÉE	Éducation à la petite enfance régie par un seul ministère	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5		0,5			0,5
	Unité de surveillance commune en matière d'EPE	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5		0,5			0,5
	Cadre stratégique commun en matière d'EPE	1	1	1		1	1	1	1		1	1	1
	Autorité locale commune en matière de gestion et d'administration d'EPE	1				1							
FINANCEMENT	Au moins deux tiers du financement pour les services de garde sont alloués à l'exploitation des programmes ^a	1		1	1	1	1	s.o.	1	1			1
	Échelle salariale obligatoire et frais déterminés pour les parents	1		1			1		1				
	Au moins 3 % du budget global de la province/territoire est alloué à l'EPE	1					1	1					
ACCESSIBILITÉ	Maternelle à temps plein	1		1	1	1	1	1				1	1
	La moitié des enfants de 2 à 4 ans participe régulièrement à un programme d'EPE	1		1			1	1				1	1
	Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux	1		1 ^b					1				
ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE	Programme-cadre d'enseignement en EPE	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
	Harmonisation du programme de la petite enfance avec celui de la maternelle	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
	Au moins deux tiers du personnel des programmes d'EPE destinés aux enfants de 2 à 4 ans détiennent des qualifications en EPE	0,5	0,5		0,5		0,5	0,5	0,5	0,5			0,5
	Les éducateurs à la maternelle doivent avoir des qualifications en EPE	0,5		0,5				0,5 ^c					0,5
	Les salaires des éducateurs correspondent au moins aux deux tiers des salaires des enseignants	0,5						0,5					s.o.
	Accréditation professionnelle en éducation à la petite enfance ou perfectionnement professionnel	0,5	0,5	0,5	0,5			0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
RESPONSABILITÉ	Les rapports d'étapes annuels sont à jour et publiés (2011 ou ultérieurs)	1			1	1	1 ^d		1	1	1	1	1
	Normes pour les programmes d'éducation à la petite enfance (incluant la maternelle)	1	1										
	Mesures populationnelles pour les enfants d'âge préscolaire colligées et publiées	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TOTAL	15	6	10	6	8	10	8,5	8	6	4,5	7	6,5
Points de référence		Valeur	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.-N.-O.

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014. ^a Ce montant comprend le financement pour les enfants avec des besoins spéciaux. ^b Urgement dans les centres de la petite enfance. ^c Les éducateurs de la petite enfance font partie de l'équipe éducative. ^d Le gouvernement du Québec n'a pas participé aux accords fédéraux/provinciaux/territoriaux qui définissent des mécanismes de reddition de compte. Il a cependant son propre mécanisme de rapports destinés au public.